PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2008/2235(INI)

7.1.2009

AMENDEMENTS
1 - 127

Projet de rapport
Martine Roure
(PE414.969v01-00)

sur la mise en œuvre dans l'Union européenne de la directive 2003/9/CE sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés: visites de la commission LIBE de 2005 à 2008
(2008/2235(INI))

Amendement 1
Giusto Catania

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	- vu la résolution du Parlement européen sur Lampedusa, du 13 avril 2005,

Or. it

Amendement 2
Giusto Catania

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	- vu la résolution du Parlement européen sur la situation des camps de réfugiés à Malte, du 4 avril 2006,

Or. it

Amendement 3
Martine Roure

Proposition de résolution
Visa 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	- vu la proposition de refonte de la directive relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres (COM(2008)0815) et la proposition de révision du règlement Dublin II (COM (2008)0820) présentées conjointement par la Commission le 3 décembre 2008;

Or. fr

Amendement 4
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Visa 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	- vu la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres (Refonte) (COM (2008)0815)

Or. en

Amendement 5
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la directive 2003/9/CE s'applique aux demandeurs d'asile et aux réfugiés;

Or. en

Amendement 6
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

A ter. considérant que les droits fondamentaux tels que le droit de vivre dans la dignité, la protection de la vie familiale, l'accès aux soins de santé et le droit d'interjeter appel, doivent être garantis en toutes circonstances;

Or. en

Amendement 7
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les directives Accueil et Procédure imposent aux États membres de fournir aux demandeurs d'asile des informations ***écrites*** sur leurs droits, ainsi que sur les organisations qui assurent une assistance; et qu'il est primordial pour les demandeurs d'asile et les immigrés ***- vu la complexité des procédures et les délais courts*** - en particulier pour les cas de procédure accélérée - de bénéficier d'un conseil juridique approprié, d'avoir accès à un interprète et de recevoir ***les*** décisions le concernant dans une langue qu'il comprend,	B. considérant que les directives Accueil et Procédure imposent aux États membres de fournir aux demandeurs d'asile des informations sur leurs droits, ainsi que sur les organisations qui assurent une assistance; et qu'il est primordial pour les demandeurs d'asile et les immigrés - en particulier pour les cas de procédure accélérée - de bénéficier d'un conseil juridique approprié, d'avoir accès à un interprète et de recevoir ***une traduction des*** décisions le concernant dans une langue qu'il comprend,

Or. nl

Amendement 8
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*

B. considérant que les directives Accueil et Procédure imposent aux États membres de fournir aux demandeurs d'asile des informations écrites sur leurs droits, ainsi que sur les organisations qui assurent une assistance; ***et qu'il est primordial pour les demandeurs d'asile et les immigrés*** - vu la complexité des procédures et les délais courts - en particulier pour les cas de procédure accélérée - de bénéficier d'un conseil juridique approprié, d'avoir accès à un interprète et de recevoir les décisions le concernant dans une langue qu'il comprend,	B. considérant que les directives Accueil et Procédure imposent aux États membres de fournir aux demandeurs d'asile des informations écrites sur leurs droits, ainsi que sur les organisations qui assurent une assistance; - vu la complexité des procédures et les délais courts***,*** en particulier pour les cas de procédure accélérée - de bénéficier d'un conseil juridique approprié, d'avoir accès***, en cas de besoin,*** à un interprète et de recevoir les décisions le concernant dans une langue ***dont on peut raisonnablement présumer*** qu'il ***la*** comprend,

Or. en

Amendement 9
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant qu'il est essentiel de fixer des règles claires, précises et dénuées d'ambiguïté concernant l'accueil et le traitement des demandeurs d'asile, conformément aux règles énoncées dans la Convention de Genève, et qu'une distinction devrait être établie entre les demandeurs d'asile, les migrants économiques et les réfugiés temporaires,

Or. en

Amendement 10
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

D bis. considérant que la situation des demandeurs d'asile et/ou d'une protection internationale diffère substantiellement de celle des immigrants ayant pénétré de façon irrégulière sur le territoire des États membres,

Or. es

Amendement 11
Martine Roure

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Dter. considérant que la directive 2003/9/CE sur les conditions d'accueil s'applique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, mais que dans plusieurs centres visités les demandeurs d'asile et les migrants irréguliers sont retenus dans les mêmes enceintes, considère que certains droits fondamentaux tels que le droit à vivre dans la dignité, la protection de la vie familiale, l'accès à des soins de santé, et le droit à un recours effectif contre une détention doivent être garantis pour chacun quel que soit son statut conformément aux principes de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Or. fr

Amendement 12
Jean Lambert

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que tous les États membres n'utilisent pas les centres d'accueil pour tous les demandeurs d'asile ou un grand nombre d'entre eux, leur préférant des solutions alternatives à l'échelon local, et considérant que la commission LIBE ne s'est pas encore penchée sur cet aspect de la pratique des États membres,

Or. en

Amendement 13
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que lors de leurs visites, les députés ont constaté à plusieurs reprises que les conditions de rétention étaient intolérables du point de vue de l'hygiène, de la promiscuité, des équipements disponibles, et que les personnes retenues n'étaient pas systématiquement informées des raisons de leur détention, de leurs droits et de l'état d'avancement de leurs dossiers,	F. considérant que***,*** lors ***de certaines*** de leurs visites, les députés ont à plusieurs reprises***, chaque fois que cela a été nécessaire compte tenu des mauvaises conditions prévalant dans un centre donné,*** constaté que les conditions de rétention étaient intolérables du point de vue de l'hygiène, de la promiscuité, des équipements disponibles, et que les personnes retenues n'étaient pas systématiquement informées des raisons de leur détention, de leurs droits et de l'état d'avancement de leurs dossiers,

Or. es

Amendement 14
Giusto Catania

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que lors de leurs visites, les députés ont constaté à plusieurs reprises que les conditions de ***rétention*** étaient intolérables du point de vue de l'hygiène, de la promiscuité, des équipements disponibles, et que les personnes retenues n'étaient pas systématiquement informées des raisons de leur détention, de leurs droits et de l'état d'avancement de leurs dossiers,	F. considérant que lors de leurs visites, les députés ont constaté à plusieurs reprises que les conditions de ***détention*** étaient intolérables du point de vue de l'hygiène ***et de la santé***, de la promiscuité, des équipements disponibles, et que les personnes retenues n'étaient pas systématiquement informées des raisons de leur détention, de leurs droits et de l'état d'avancement de leurs dossiers,

Or. it

Amendement 15
Javier Moreno Sánchez

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que lors de leurs visites, les députés ont constaté à plusieurs reprises que les conditions de rétention étaient intolérables du point de vue de l'hygiène, de la promiscuité, des équipements disponibles, et que les personnes retenues n'étaient pas systématiquement informées des raisons de leur détention, de leurs droits et de l'état d'avancement de leurs dossiers,	F. considérant que lors de leurs visites, les députés ont constaté à plusieurs reprises que les conditions de rétention ***dans certains centres*** étaient intolérables du point de vue de l'hygiène, de la promiscuité, des équipements disponibles, et que les personnes retenues n'étaient pas systématiquement informées des raisons de leur détention, de leurs droits et de l'état d'avancement de leurs dossiers,

Or. fr

Amendement 16
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

F bis. considérant que la détention est une mesure administrative temporaire qui diffère de la détention à caractère pénal,

Or. es

Amendement 17
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que, dans la présente résolution, un grand nombre d'observations ne s'applique pas nécessairement à tous les centres d'accueil visités, de sorte qu'elles ne sont pas valables pour tous les pays,

Or. nl

Amendement 18
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. regrette que ***les*** visites effectuées aient ***montré*** que les directives existantes ***étaient encore*** mal ou pas du tout appliquées par ***les*** États membre; demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transposition et le respect des directives;	1. regrette que ***certaines des*** visites effectuées aient ***mis en lumière le fait*** que les directives existantes ***sont*** mal ou pas du tout appliquées par ***certains*** États membre; demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transposition et le respect des directives;

Or. es

Amendement 19

Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. regrette que les visites effectuées aient montré que les directives existantes étaient encore mal ou pas du tout appliquées par les États membre; demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transposition et le respect des directives;	1. regrette que les visites effectuées aient montré que les directives existantes étaient encore mal ou pas du tout appliquées par les États membre; demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transposition et le respect ***non seulement formel*** des directives;

Or. it

Amendement 20
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. regrette que les visites effectuées aient montré que les directives existantes ***étaient*** encore mal ou pas du tout appliquées par ***les*** États ***membre***; demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transposition et le respect des directives;	1. regrette que les visites effectuées aient montré que les directives existantes ***sont*** encore mal ou pas du tout appliquées par ***un certain nombre d'***États ***membres***; demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transposition et le respect des directives;

Or. en

Amendement 21
Javier Moreno Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*

1. regrette que les visites effectuées aient montré que les directives existantes étaient encore mal ou pas du tout appliquées ***par les*** États membres; demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transposition et le respect des directives;	1. regrette que les visites effectuées aient montré que les directives existantes étaient encore mal ou pas du tout appliquées ***dans certains*** États membres; demande à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer la transposition et le respect des directives;

Or. fr

Amendement 22
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que les principes de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales devraient être d'application en toutes circonstances, quel que soit le statut du ressortissant du pays tiers concerné; ne saurait dès lors tolérer qu'une personne ne soit pas traitée en conséquence pour l'unique raison qu'elle est un(e) migrant(e) en situation irrégulière;

Or. en

Amendement 23
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*

2. déplore ***l'important pouvoir discrétionnaire laissé aux États membres par*** la Directive 2003/9/CE ***en particulier en ce qui concerne le niveau et la forme des conditions matérielles d'accueil et l'accès à l'emploi et aux soins de santé, au détriment de l'harmonisation des législations des États membres***;	2. déplore ***le nombre de carences constatées au chapitre des conditions d'accueil, essentiellement imputables au fait que*** la Directive 2003/9/CE ***offre actuellement aux États membres une vaste marge de manœuvre concernant l'établissement des conditions d'accueil à l'échelon national; se félicite, par conséquent, de la proposition de la Commission COM(2008)0815***;

Or. en

Amendement 24
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. déplore l'important pouvoir discrétionnaire laissé aux États membres par la Directive 2003/9/CE en particulier en ce qui concerne le niveau et la forme des conditions matérielles d'accueil et l'accès à l'emploi et aux soins de santé, au détriment de l'harmonisation des législations des États membres;	2. déplore l'important pouvoir discrétionnaire laissé aux États membres par la Directive 2003/9/CE en particulier en ce qui concerne le niveau et la forme des conditions matérielles d'accueil et l'accès à l'emploi et aux soins de santé, au détriment de l'harmonisation ***vers le haut*** des législations des États membres;

Or. it

Amendement 25
Martine Roure

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

2bis. est satisfait des propositions de la Commission sur la refonte de la directive 2003/9/CE, et se félicite que l'objectif annoncé soit d'assurer des normes de traitement plus élevées pour les demandeurs d'asile afin de garantir un niveau de vie digne et de permettre une plus grande harmonisation des dispositions nationales relatives aux conditions d'accueil;

Or. fr

Amendement 26
Martine Roure

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2ter. est satisfait de la proposition de la Commission d'élargir le champ d'application de la directive 2003/9/CE à la protection subsidiaire afin de garantir un même niveau de droits pour toutes les formes de protection internationale;

Or. fr

Amendement 27
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. invite les États membres à faire preuve d'une ***plus grande solidarité*** avec les pays qui sont le plus confrontés aux défis de l'immigration, qui ne se limite pas à une solidarité technique et/ou financière; demande à la Commission d'étudier la possibilité de proposer un instrument européen de ***partage des charges afin de garantir une meilleure efficacité pour*** les États membres ***et un haut niveau de protection pour les*** demandeurs d'asile;	3. invite les États membres à faire preuve d'une ***solidarité plus grande*** avec les pays qui sont le plus confrontés aux défis de l'immigration, qui ne se limite pas à une solidarité technique et/ou financière; demande à la Commission d'étudier la possibilité de proposer un instrument européen de ***solidarité qui permettra d'alléger la charge découlant du nombre élevé de réfugiés accueillis par*** les États membres ***dotés de frontières extérieures, cet instrument devant être fondé sur le principe du respect de la volonté des*** demandeurs d'asile***, et de garantir un niveau de protection élevé***;

Or. es

Amendement 28
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite les États membres à faire preuve d'une plus grande solidarité avec les pays qui sont le plus confrontés aux défis de l'immigration, qui ne se limite pas à une solidarité technique et/ou financière; demande à la Commission d'étudier la possibilité de proposer un instrument européen de partage des charges afin de garantir une meilleure efficacité pour les États membres et un haut niveau de protection pour les demandeurs d'asile;	3. invite les États membres à faire preuve d'une plus grande solidarité avec les pays qui sont le plus confrontés aux défis de l'immigration, qui ne se limite pas à une solidarité technique et/ou financière; demande à la Commission d'étudier la possibilité de proposer un instrument européen de partage des charges afin de garantir une meilleure efficacité pour les États membres et un haut niveau de protection pour les demandeurs d'asile ***et les migrants***;

Or. it

Amendement 29
Martine Roure

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de mettre en place un système de visite et d'inspection permanent; souhaite que la commission LIBE poursuivre ses visites afin de garantir le respect du droit communautaire en matière de conditions d'accueil;	4. demande à la Commission de mettre en place un système de visite et d'inspection permanent; souhaite que la commission LIBE poursuive ses visites afin de garantir le respect du droit communautaire en matière de conditions d'accueil ***et l'organisation d'un débat annuel au Parlement européen en séance plénière sur les résultats de ces visites;***

Or. fr

Amendement 30
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. demande à la Commission de mettre en place un système de visite et d'inspection permanent; souhaite que la commission LIBE poursuive ses visites afin de garantir le respect du droit communautaire en matière de conditions d'accueil;	4. demande à la Commission de mettre en place***, en coopération avec le Parlement européen,*** un système de visite et d'inspection permanent; souhaite que la commission LIBE poursuive ses visites afin de garantir le respect du droit communautaire en matière de conditions d'accueil;

Or. en

Amendement 31
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*

4. demande à la Commission de mettre en place un système de visite et d'inspection permanent; souhaite que la commission LIBE poursuive ses visites afin de garantir le respect du droit communautaire en matière de conditions d'accueil;	4. demande à la Commission de mettre en place un système de visite et d'inspection permanent; souhaite que la commission LIBE poursuive ses visites afin de garantir le respect du droit communautaire en matière de conditions d'accueil ***et de procédures de retour, conformément aux dispositions visées par la "Directive Retour"***;

Or. en

Amendement 32
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. regrette que la capacité des centres d'hébergement ouverts mis en place par certains États membres soit faible et ne semble pas correspondre aux besoins;	5. regrette que la capacité des centres d'hébergement ouverts mis en place par certains États membres soit faible et ne semble pas correspondre aux besoins ***des migrants***;

Or. it

Amendement 33
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile ***et immigrés*** soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts***, estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas faire l'objet de mesures privatives de liberté***;	6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts;

Or. nl

Amendement 34
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile et immigrés soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts**,** estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas faire l'objet de mesures privatives de liberté;	6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile et immigrés soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts ***plutôt que dans des unités fermées;*** estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas faire l'objet de mesures privatives de liberté;

Or. en

Amendement 35
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile ***et immigrés*** soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts, estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas faire l'objet de mesures privatives de liberté;	6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts, estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas***, en principe,*** faire l'objet de mesures privatives de liberté;

Or. en

Amendement 36
Giusto Catania

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile et immigrés soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts, estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas faire l'objet de mesures privatives de liberté;	6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile et immigrés soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts, estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas ***a fortiori*** faire l'objet de mesures privatives de liberté;

Or. it

Amendement 37
Javier Moreno Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile et immigrés soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ouverts, estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas faire l'objet de mesures privatives de liberté;	6. demande que l'accueil des demandeurs d'asile et immigrés soit effectué en priorité dans des centres d'accueil ***suivant l'exemple de ceux qui existent dans certains États membres***, estime que les demandeurs d'asile sont particulièrement vulnérables et ne devraient pas faire l'objet de mesures privatives de liberté;

Or. fr

Amendement 38
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle l'obligation des États membres de garantir l'accès aux procédures de demande d'asile;	7. rappelle l'obligation des États membres de garantir ***aux demandeurs*** d'asile l'accès aux procédures de demande d'asile;

Or. en

Amendement 39
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite instamment les États membres à appliquer la "Directive Accueil", à tous les demandeurs d'asile à compter du moment où ceux-ci expriment le souhait de bénéficier d'une protection dans un État membre, même si la demande d'asile n'a pas encore été officiellement soumise;

Or. en

Amendement 40
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite instamment la Commission à rappeler aux États membres que le refus ou la révision à la baisse des conditions d'accueil pour des motifs autres que ceux visés par la "Directive Retour" est ou devrait être strictement interdit.

Or. en

Amendement 41
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution

Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. les conditions d'accueil de base, telles que la nourriture, le logement et les soins de santé d'urgence ne devraient jamais être refusées, dès lors que ce refus pourrait constituer un violation des droits fondamentaux des demandeurs d'asile;

Or. en

Amendement 42
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime nécessaire de trouver un équilibre entre rapidité des procédures, résorption de l'arriéré et traitement juste de chaque cas individuel – notamment dans le cas des procédures accélérées;	8. estime nécessaire de trouver un ***juste*** équilibre entre rapidité des procédures, résorption de l'arriéré et traitement juste de chaque cas individuel – notamment dans le cas des procédures accélérées;

Or. it

Amendement 43
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*

9. constate que l'information sur les procédures est en grande partie écrite et que les délais sont très courts, et que cela peut poser un problème de compréhension et constituer un obstacle pour l'exercice effectif de leurs droits par les demandeurs d'asile dans le dépôt de leur demande; demande que des brochures expliquant tous les droits des demandeurs d'asile ***et immigrés*** soient mises à leur disposition, en plusieurs langues; demande aux Etats membres de prévoir également l'information par d'autres moyens y compris oraux ou télévisuels;	9. constate que l'information sur les procédures est en grande partie écrite et que les délais sont très courts, et que cela peut poser un problème de compréhension et constituer un obstacle pour l'exercice effectif de leurs droits par les demandeurs d'asile dans le dépôt de leur demande; demande que des brochures expliquant tous les droits des demandeurs soient mises à leur disposition, en plusieurs langues; demande aux Etats membres de prévoir également l'information par d'autres moyens y compris oraux ou télévisuels;

Or. en

Amendement 44
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. constate que l'information sur les procédures est en grande partie écrite et que les délais sont très courts, et que cela peut poser un problème de compréhension et constituer un obstacle pour l'exercice effectif de leurs droits par les demandeurs d'asile dans le dépôt de leur demande; demande que des brochures expliquant tous les droits des demandeurs d'asile et immigrés soient mises à leur disposition, en plusieurs langues; demande aux Etats membres de prévoir également l'information par d'autres moyens y compris oraux ou télévisuels;	9. constate que l'information sur les procédures est en grande partie écrite ***- quand elle ne fait pas défaut -*** et que les délais sont très courts, et que cela peut poser un problème de compréhension et constituer un obstacle pour l'exercice effectif de leurs droits par les demandeurs d'asile dans le dépôt de leur demande; demande que des brochures expliquant tous les droits des demandeurs d'asile et immigrés soient mises à leur disposition, en plusieurs langues; demande aux Etats membres de prévoir également l'information par d'autres moyens y compris oraux ou télévisuels ***ainsi que la présence de médiateurs culturels dans les structures d'accueil***;

Or. it

Amendement 45
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. constate que l'information sur les procédures est en grande partie écrite et que les délais sont très courts, et que cela peut poser un problème de compréhension et constituer un obstacle pour l'exercice effectif de leurs droits par les demandeurs d'asile dans le dépôt de leur demande; demande que des brochures expliquant tous les droits des demandeurs d'asile et immigrés soient mises à leur disposition, en plusieurs langues; demande aux Etats membres de prévoir également l'information par d'autres moyens y compris oraux ou ***télévisuels***;	9. constate que l'information sur les procédures est en grande partie écrite et que les délais sont très courts, et que cela peut poser un problème de compréhension et constituer un obstacle pour l'exercice effectif de leurs droits par les demandeurs d'asile dans le dépôt de leur demande; demande que des brochures expliquant tous les droits des demandeurs d'asile et immigrés soient mises à leur disposition, en plusieurs langues; demande aux Etats membres de prévoir également l'information par d'autres moyens y compris oraux ou ***par Internet***;

Or. nl

Amendement 46
Rareş-Lucian Niculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*

9. constate que l'information sur les procédures est en grande partie écrite et que les délais sont très courts, et que cela peut poser un problème de compréhension et constituer un obstacle pour l'exercice effectif de leurs droits par les demandeurs d'asile dans le dépôt de leur demande; demande que des brochures expliquant tous les droits des demandeurs d'asile et immigrés soient mises à leur disposition***, en plusieurs langues***; demande aux Etats membres de prévoir également l'information par d'autres moyens y compris oraux ou télévisuels;	9. constate que l'information sur les procédures est en grande partie écrite et que les délais sont très courts, et que cela peut poser un problème de compréhension et constituer un obstacle pour l'exercice effectif de leurs droits par les demandeurs d'asile dans le dépôt de leur demande; demande que des brochures expliquant tous les droits des demandeurs d'asile et immigrés soient mises à leur disposition ***dans les principales langues utilisées au niveau international et dans les langues parlées par un nombre significatif de demandeurs d'asile et d'immigrants de l'État membre concerné***; demande aux Etats membres de prévoir également l'information par d'autres moyens y compris oraux ou télévisuels;

Or. ro

Amendement 47
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone;	10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes ***dans certains des centres visités,*** y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone;

Or. es

Amendement 48
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone;	10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes ***bénéficiant d'une formation adéquate,*** y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone;

Or. en

Amendement 49
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone;	10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone ***ou via Internet***;

Or. en

Amendement 50
Rareş-Lucian Niculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*

10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone;	10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit ***dans les principales langues utilisées au niveau international et dans les langues parlées par un nombre significatif de demandeurs d'asile et d'immigrants de l'État membre concerné***, si nécessaire par téléphone;

Or. ro

Amendement 51
Javier Moreno Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. exprime son inquiétude par rapport au manque d'interprètes y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone;	10. exprime son inquiétude par rapport au manque ***fréquent*** d'interprètes y compris lors des entretiens officiels; demande instamment aux États Membres d'assurer un service d'interprétation public et gratuit, si nécessaire par téléphone;

Or. fr

Amendement 52
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*

11. encourage les États membres à faire appel à l'assistance financière du Fonds européen pour les réfugiés afin d'améliorer l'accès à l'information et notamment pour augmenter le nombre de langues dans lesquelles les informations sont proposées ou leurs supports;	11. encourage les États membres à faire appel à l'assistance financière du Fonds européen pour les réfugiés ***- les coûts afférents devant être partagés de façon appropriée entre les États membres -*** afin d'améliorer l'accès à l'information et notamment pour augmenter le nombre de langues dans lesquelles les informations sont proposées ou leurs supports;

Or. en

Amendement 53
Rareş-Lucian Niculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. encourage les États membres à faire appel à l'assistance financière du Fonds européen pour les réfugiés afin d'améliorer l'accès à l'information et notamment pour augmenter le nombre de langues dans lesquelles les informations sont proposées ou leurs supports;	11. encourage les États membres à faire appel à l'assistance financière du Fonds européen pour les réfugiés afin d'améliorer l'accès à l'information et notamment pour augmenter le nombre de langues dans lesquelles les informations sont proposées ou leurs supports; ***invite la Commission à assurer la diffusion, dans les États membres, des informations concernant les instruments financiers disponibles à cette fin et concernant les meilleures pratiques existant au niveau de leur utilisation;***

Or. ro

Amendement 54
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. regrette que l'accès à une assistance juridique gratuite semble restreinte pour les demandeurs d'asile ***et les immigrés*** et qu'elle se limite parfois à une liste de noms d'avocats, ce qui a pour conséquence que les personnes qui ne disposent pas des moyens financiers suffisants restent sans assistance;	12. regrette que l'accès à une assistance juridique gratuite semble restreinte pour les demandeurs d'asile et qu'elle se limite parfois à une liste de noms d'avocats, ce qui a pour conséquence que les personnes qui ne disposent pas des moyens financiers suffisants restent sans assistance;

Or. en

Amendement 55
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. regrette que l'accès à une assistance juridique gratuite semble restreinte pour les demandeurs d'asile ***et*** les immigrés et qu'elle se limite parfois à une liste de noms d'avocats, ce qui a pour conséquence que les personnes qui ne disposent pas des moyens financiers suffisants restent sans assistance;	12. regrette que l'accès à une assistance juridique gratuite semble restreinte pour les demandeurs d'asile ***ou les immigrants irréguliers placés en détention*** et qu'elle se limite parfois à une liste de noms d'avocats, ce qui a pour conséquence que les personnes qui ne disposent pas des moyens financiers suffisants restent sans assistance;

Or. es

Amendement 56
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle qu'il est particulièrement difficile de trouver une assistance juridique appropriée pour les personnes ***en détention*** étant donné la difficulté de communiquer avec l'extérieur;	13. rappelle qu'il est particulièrement difficile de trouver une assistance juridique appropriée pour les personnes ***placées en rétention,*** étant donné la difficulté de communiquer avec l'extérieur;

Or. es

Amendement 57
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle qu'il est particulièrement difficile de trouver une assistance juridique appropriée pour les personnes en détention étant donné la difficulté de communiquer avec l'extérieur;	13. rappelle qu'il est particulièrement difficile de trouver une assistance juridique appropriée pour les personnes en détention étant donné la difficulté de communiquer avec l'extérieur ***et la nature spécifique de la législation pertinente***;

Or. it

Amendement 58
Rareş-Lucian Niculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. observe que la continuité de l'accès ***aux avocats*** est rendue plus difficile lorsque les détenus sont déplacés entre différents centres d'accueil ou de détention;	14. observe que la continuité de l'accès ***à l'assistance juridique*** est rendue plus difficile lorsque les détenus sont déplacés entre différents centres d'accueil ou de détention;

Or. ro

Amendement 59
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*

14. observe que la continuité de l'accès aux avocats est rendue plus difficile lorsque les ***détenus*** sont déplacés entre différents centres d'accueil ou de détention;	14. observe que la continuité de l'accès aux avocats est rendue plus difficile lorsque les ***personnes en rétention*** sont déplacés entre différents centres d'accueil ou de détention ***administrative***;

Or. es

Amendement 60
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. observe que la continuité de l'accès aux avocats est rendue plus difficile lorsque les ***détenus*** sont déplacés entre différents centres d'accueil ou de détention;	14. observe que la continuité de l'accès aux avocats est rendue plus difficile lorsque les ***demandeurs d'asile*** sont déplacés entre différents centres d'accueil ***et/***ou de détention;

Or. en

Amendement 61
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. exhorte les États membres à garantir une assistance juridique ***publique*** gratuite ***et effective pour tous*** les demandeurs d'asile ***et immigrés***;	16. exhorte les États membres à garantir ***l'accès à*** une assistance juridique ***et/ou une représentation*** gratuite ***dans tous les cas où*** les demandeurs d'asile ***se trouvent dans l'impossibilité d'acquitter les coûts afférents***;

Or. en

Amendement 62

Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***exhorte*** les États membres à garantir une assistance juridique publique gratuite et effective ***pour tous les*** demandeurs d'asile ***et immigrés***;	16. ***invite instamment*** les États membres ***qui ne l'ont pas encore fait*** à garantir une assistance juridique publique gratuite et effective ***aux*** demandeurs d'asile ***aussi bien qu'aux migrants irréguliers, placés en rétention***;

Or. es

Amendement 63
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. regrette que dans la majorité des centres de rétention visités, les demandeurs d'asile ***et les migrants*** se plaignent systématiquement de l'insuffisance et l'inadéquation des soins médicaux, des difficultés pour voir les médecins ou pour communiquer avec eux, du manque de soins spécifiques (en particulier pour les femmes enceintes, victimes de tortures) et de médicaments;	17. regrette que dans la majorité des centres de rétention visités, les demandeurs d'asile se plaignent systématiquement de l'insuffisance et l'inadéquation des soins médicaux, des difficultés pour voir les médecins ou pour communiquer avec eux, du manque de soins spécifiques (en particulier pour les femmes enceintes, victimes de tortures) et de médicaments;

Or. en

Amendement 64
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. regrette que dans la majorité des centres de rétention visités, les demandeurs d'asile et les migrants se plaignent systématiquement de l'insuffisance et l'inadéquation des soins médicaux, des difficultés pour voir les médecins ou pour communiquer avec eux, du manque de soins spécifiques (en particulier pour les femmes enceintes**,** victimes de tortures) et de médicaments;	17. regrette que dans la majorité des centres de rétention visités, les demandeurs d'asile et les migrants se plaignent systématiquement de l'insuffisance et l'inadéquation des soins médicaux, des difficultés pour voir les médecins ou pour communiquer avec eux, du manque de soins spécifiques (en particulier pour les femmes enceintes ***et les*** victimes de tortures) et de médicaments ***appropriés***;

Or. it

Amendement 65
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande aux États Membres d'étendre la couverture médicale actuellement offerte afin qu'elle ne se limite pas aux soins d'urgence et de garantir également la santé mentale;	18. demande aux États Membres d'étendre la couverture médicale actuellement offerte ***aux demandeurs d'asile et aux migrants*** afin qu'elle ne se limite pas aux soins d'urgence et de garantir également la santé mentale; ***rappelle que le droit à la santé et aux soins médicaux fait partie des droits les plus fondamentaux de la personne;***

Or. it

Amendement 66
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*

18. demande aux États Membres d'étendre la couverture médicale actuellement offerte afin qu'elle ne se limite pas aux soins d'urgence et de garantir également ***la*** santé mentale;	18. demande aux États Membres d'étendre la couverture médicale actuellement offerte afin qu'elle ne se limite pas aux soins d'urgence et de garantir également ***l'assistance psychologique et des soins de*** santé mentale;

Or. en

Amendement 67
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande à la Commission de proposer une modification de l'article 10 de la directive 2003/9/CE afin de permettre un accès amélioré au marché de l'emploi;	***supprimé***

Or. nl

Amendement 68
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***demande à*** la Commission ***de proposer une modification de l'article 10 de la directive 2003/9/CE afin de permettre un*** accès ***amélioré*** au marché ***de l'emploi***;	19. ***se félicite de la proposition de*** la Commission ***visant à remédier aux obstacles à l'***accès au marché ***du travail et à autoriser l'accès à un*** emploi ***à l'expiration d'une période de six mois après le dépôt d'une demande de protection internationale***;

Or. en

Amendement 69
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande aux États membres de ne pas imposer de contraintes légales ou administratives constituant des entraves dans l'accès à l'emploi;	***supprimé***

Or. nl

Amendement 70
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande aux États membres de ***ne pas imposer de*** contraintes légales ou administratives constituant des entraves dans l'accès à l'emploi;	20. demande aux États membres de ***limiter les*** contraintes légales ou administratives constituant des entraves dans l'accès à l'emploi;

Or. en

Amendement 71
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. reconnait le travail considérable effectué par les associations en ce qui concerne l'assistance aux demandeurs d'asile ***et aux migrants irréguliers***;	21. reconnait le travail considérable effectué par les associations en ce qui concerne l'assistance aux demandeurs d'asile;

Or. en

Amendement 72
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande aux États membres de tirer parti des bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre du volet du programme EQUAL, concernant les demandeurs d'asile au regard d'une préparation efficiente au marché du travail;

Or. en

Amendement 73
Martine Roure

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande aux États membres de garantir un accès sans entrave légale ou administrative des ***associations aux*** demandeurs d'asile et ***aux*** migrants irréguliers y compris à ***ceux qui sont dans les centres de*** rétention;	22. demande aux États membres de garantir un accès sans entrave légale ou administrative des demandeurs d'asile et ***des*** migrants irréguliers ***à l'aide à la défense de leurs droits, par des acteurs indépendants des autorités nationales,*** y compris ***lors de la*** rétention, ***demande aux Etats membres de garantir légalement à la société civile un droit d'accès aux lieux d'enfermement pour étrangers;***

Or. fr

Amendement 74

Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande aux États membres de garantir un accès ***sans entrave légale ou administrative*** des associations aux demandeurs d'asile et aux migrants irréguliers y compris à ceux qui sont dans les centres de rétention;	22. demande aux États membres de garantir un accès des associations aux demandeurs d'asile et aux migrants irréguliers y compris à ceux qui sont dans les centres de rétention;

Or. nl

Amendement 75
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande aux États membres de garantir un accès sans entrave légale ou administrative des associations aux demandeurs d'asile ***et aux migrants irréguliers*** y compris à ceux qui sont dans les centres de rétention;	22. demande aux États membres de garantir un accès sans entrave légale ou administrative des associations aux demandeurs d'asile y compris à ceux qui sont dans les centres de rétention;

Or. en

Amendement 76
Javier Moreno Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*

22. demande aux États membres de garantir un accès sans entrave légale ou administrative ***des associations aux demandeurs d'asile et aux migrants irréguliers y compris à ceux qui sont dans les centres de rétention***;	22. demande aux États membres de garantir un accès sans entrave légale ou administrative ***des ONG ayant pour mission d'assister les étrangers dans l'exercice de leurs droits***;

Or. fr

Amendement 77
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande aux États membres de n'avoir en aucun cas recours à la détention des demandeurs d'asile, qui sont par nature vulnérables et ont besoin d'être protégés;

Or. it

Amendement 78
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. regrette que les États membres aient de plus en plus recours à la détention; rappelle que la détention doit ***être une mesure de dernier recours lorsqu'il est avéré que toute autre mesure non privative de liberté n'a pas eu les effets escomptés, doit*** avoir un objet défini (par exemple l'éloignement) et la durée de détention doit être limitée à l'exécution de cet objectif;	23. regrette que les États membres aient de plus en plus recours à la détention; rappelle que la détention doit avoir un objet défini (par exemple l'éloignement) et la durée de détention doit être limitée à l'exécution de cet objectif;

Or. nl

Amendement 79
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. regrette ***que les*** États membres aient de plus en plus recours à la détention; ***rappelle*** que la détention doit être une mesure de dernier recours ***lorsqu'il est avéré que toute autres mesure non privative de liberté n'a pas eu les effets escomptés, doit avoir un objet défini (par exemple l'éloignement) et la durée de détention doit être limitée à l'exécution de cet objectif***;	23. regrette ***qu'un certain nombre d'***États membres aient de plus en plus recours à la détention; ***souligne qu'une personne ne doit pas être placée en détention pour l'unique raison qu'elle demande une protection internationale; souligne*** que la détention doit être une mesure de dernier recours ***et pour une période aussi brève que possible, qui ne doit être appliquée que lorsque les autres mesures coercitives ne peuvent être utilisées, et sous réserve d'une évaluation au cas par cas***;

Or. en

Amendement 80
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. regrette que les États membres aient de plus en plus recours à la détention; rappelle que la détention doit être une mesure de dernier recours lorsqu'il est avéré que toute autres mesure non privative de liberté n'a pas eu les effets escomptés, doit avoir un objet défini (par exemple l'éloignement) et la durée de détention doit être limitée à l'exécution de cet objectif;	23. regrette que les États membres aient de plus en plus recours à la détention; rappelle que la détention doit être une mesure de dernier recours lorsqu'il est avéré que toute autres mesure non privative de liberté n'a pas eu les effets escomptés, doit avoir un objet défini (par exemple l'éloignement)***, être proportionnée*** et la durée de détention doit être limitée à l'exécution de cet objectif;

Or. it

Amendement 81
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. regrette que les États membres aient de plus en plus recours à la ***détention***; rappelle que la détention doit être une mesure de dernier recours lorsqu'il est avéré que toute autre mesure non privative de liberté n'a pas eu les effets escomptés, doit avoir un objet défini (par exemple l'éloignement) et la durée de ***détention*** doit être limitée à l'exécution de cet objectif;	23. regrette que les États membres aient de plus en plus recours à la ***rétention***; rappelle que la détention doit être une mesure de dernier recours lorsqu'il est avéré que toute autre mesure non privative de liberté n'a pas eu les effets escomptés, doit avoir un objet défini (par exemple l'éloignement) et la durée de ***la rétention*** doit être limitée à l'exécution de cet objectif;

Or. es

Amendement 82
Martine Roure

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23bis. prend note des propositions de la Commission de fixer des règles régissant le placement en rétention afin de garantir le principe que nul ne doit être placé en rétention au seul motif qu'il demande une protection internationale et que toute rétention doit être nécessaire, proportionnelle et faire l'objet d'un examen de chaque cas individuel;

Or. fr

Amendement 83
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. rappelle que l'article 5 de la CEDH confère le droit de contester une mesure privative de liberté; demande que tout citoyen de pays tiers placé en ***détention*** puisse effectuer un tel recours;	24. rappelle que l'article 5 de la CEDH confère le droit de contester une mesure privative de liberté; demande que tout citoyen de pays tiers placé en ***rétention*** puisse effectuer un tel recours;

Or. es

Amendement 84
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. rappelle que l'article 5 de la CEDH confère le droit de contester une mesure privative de liberté; demande que tout ***citoyen de pays tiers*** placé en détention puisse effectuer un tel recours;	24. rappelle que l'article 5 de la CEDH confère le droit de contester une mesure privative de liberté; demande que tout ***demandeur d'asile*** placé en détention puisse effectuer un tel recours;

Or. en

Amendement 85
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. rappelle que l'article 5 de la CEDH confère le droit de contester une mesure privative de liberté; demande que tout citoyen de pays tiers placé en détention puisse effectuer un tel recours;	24. rappelle que l'article 5 de la CEDH confère le droit de contester une mesure privative de liberté; demande que tout citoyen de pays tiers placé en détention puisse effectuer un tel recours ***devant une instance judiciaire***;

Or. it

Amendement 86
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. inquiet des conditions carcérales dans lesquels sont retenus les ***migrants irréguliers et*** demandeurs d'asile bien qu'ils n'aient pas commis de crime; demande que ces personnes soient retenues dans des bâtiments distincts afin d'assurer leur protection;	25. inquiet des conditions carcérales dans lesquels sont retenus les demandeurs d'asile bien qu'ils n'aient pas commis de crime; demande que ces personnes soient retenues dans des bâtiments distincts afin d'assurer leur protection;

Or. nl

Amendement 87
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***inquiet*** des conditions carcérales dans lesquels sont retenus ***les migrants irréguliers et demandeurs d'asile*** bien qu'ils n'aient pas commis de crime; demande que ces personnes soient retenues dans des bâtiments ***distincts*** afin d'assurer leur protection;	25. ***fait part de sa préoccupation devant les conditions, comparables à*** des conditions carcérales, dans lesquelles sont retenus ***les demandeurs d'asile et les migrants irréguliers dans certains des centres de contrôle visités, alors même qu'ils n'ont commis aucun délit***; demande que ces personnes soient retenues dans des bâtiments ***non carcéraux*** afin d'assurer leur protection;

Or. es

Amendement 88
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. inquiet des conditions carcérales dans lesquels sont ***retenus*** les migrants irréguliers et demandeurs d'asile bien qu'ils n'aient pas commis de crime; demande que ces personnes soient retenues dans des bâtiments distincts afin d'assurer leur protection;	25. inquiet des conditions carcérales dans lesquels sont ***détenus*** les migrants irréguliers et demandeurs d'asile bien qu'ils n'aient pas commis de crime; demande que ces personnes soient retenues dans des bâtiments distincts ***et ouverts*** afin d'assurer leur protection ***et leur fournir une assistance***;

Or. it

Amendement 89
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate que l'accès aux soins de santé, et en particulier aux soins psychologiques, est souvent rendu difficile par ***les conditions carcérales***; demande aux États membres de garantir une présence médicale appropriée et indépendante, y compris psychologique, dans les centres de rétention jour et nuit;	27. constate que l'accès aux soins de santé, et en particulier aux soins psychologiques, est souvent rendu difficile par ***le fait que certains centres de détention se trouvent situés dans des installations carcérales***; demande aux États membres de garantir une présence médicale appropriée et indépendante, y compris psychologique, dans les centres de rétention jour et nuit;

Or. es

Amendement 90
Frieda Brepoels

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate que l'accès aux soins de santé, et en particulier aux soins psychologiques, est souvent rendu difficile par les conditions carcérales; demande aux États membres ***de garantir*** une présence médicale ***appropriée et indépendante, y compris*** psychologique***, dans les centres de rétention jour et nuit***;	27. constate que l'accès aux soins de santé, et en particulier aux soins psychologiques, est souvent rendu difficile par les conditions carcérales; demande aux États membres ***d'instaurer, dans les centres de rétention, un système efficace de garde, offrant à tout moment et sans délai*** une présence médicale et psychologique;

Or. nl

Amendement 91
Rareş-Lucian Niculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate que l'accès aux soins de santé, et en particulier aux soins psychologiques, est souvent rendu difficile par les conditions carcérales; demande aux États membres de garantir une présence médicale appropriée ***et indépendante***, y compris psychologique, dans les centres de rétention jour et nuit;	27. constate que l'accès aux soins de santé, et en particulier aux soins psychologiques, est souvent rendu difficile par les conditions carcérales; demande aux États membres de garantir une présence médicale appropriée, y compris psychologique, dans les centres de rétention jour et nuit;

Or. ro

Amendement 92
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*

28. invite les États membres à ***améliorer le contact avec le monde extérieur y compris en permettant*** des visites régulières en augmentant l'accès au téléphone, et en généralisant l'accès à internet dans tous les centres;	28. invite les États membres à ***permettre*** des visites régulières en augmentant l'accès au téléphone, et en généralisant l'accès à internet dans ***certaines conditions dans*** tous les centres;

Or. nl

Amendement 93
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite les États membres à améliorer le contact avec le monde extérieur y compris en permettant des visites régulières en augmentant l'accès au téléphone, et en généralisant l'accès à internet dans tous les centres;	28. invite les États membres à améliorer le contact avec le monde extérieur y compris en permettant des visites régulières en augmentant l'accès au téléphone, et en généralisant l'accès à internet ***gratuit*** dans tous les centres;

Or. it

Amendement 94
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite les États membres à améliorer le contact avec le monde extérieur y compris en permettant des visites régulières en ***augmentant*** l'accès ***au téléphone***, et en généralisant l'accès à ***internet*** dans tous les centres;	28. invite les États membres***,*** à améliorer le contact ***entre les personnes placées en rétention et*** le monde extérieur***,*** y compris en permettant des visites régulières***,*** en ***améliorant*** l'accès ***aux communications téléphoniques*** et en généralisant l'accès à ***Internet*** dans tous les centres;

Or. es

Amendement 95
Rareş-Lucian Niculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite les États membres à améliorer le contact avec le monde extérieur y compris en permettant des visites régulières en augmentant l'accès au téléphone, et en généralisant l'accès à internet dans tous les centres;	28. invite les États membres à améliorer le contact avec le monde extérieur y compris en permettant des visites régulières en augmentant l'accès au téléphone, et en généralisant l'accès à internet ***et au moyen d'informations de masse*** dans tous les centres;

Or. ro

Amendement 96
Martine Roure

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28bis. demande aux États membres de publier un rapport annuel du nombre, lieu, nombre de personnes retenues et fonctionnement des centres fermés;

Or. fr

Amendement 97
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

28ter. demande aux États membres de rendre compte au Parlement européen et à la société civile de la situation dans ces lieux d'enfermement, notamment en communiquant leur existence, nombre et fonctionnement par le biais de rapports annuels, à présenter lors d'une audition dédiée du Parlement à laquelle une plate-forme, formée par des associations de la société civile qui travaillent autour de la question de l'enfermement, est invitée à intervenir;

Or. fr

Amendement 98
Martine Roure

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28quater. demande aux États membres de garantir un contrôle régulier des centres fermés et de la situation des personnes dans ces centres par la création d'un médiateur national en charge de ces lieux;

Or. fr

Amendement 99
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*

29. rappelle que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être ***au centre de*** toute décision ou mesure prise concernant un mineur conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant;	29. rappelle que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être ***prioritaire par rapport à*** toute décision ou mesure prise concernant un mineur conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant;

Or. it

Amendement 100
Javier Moreno Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. rappelle que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être au centre de toute décision ou mesure prise concernant un mineur conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant;	29. rappelle que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être au centre de toute décision ou mesure prise concernant un mineur conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant; ***rappelle la nécessité de prendre les mesures et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la protection des mineurs non accompagnés, qu'ils soient refugiés ou non;***

Or. fr

Amendement 101
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. demande aux États membres d'envisager la mise en place d'instances indépendantes qui seront officiellement chargées de contrôler les normes et conditions en vigueur dans les centres fermés, ainsi que la mise en œuvre d'un système d'inspection officiel qui publiera ses rapports sur le sujet;

Or. en

Amendement 102
Jeanine Hennis-Plasschaert, Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. demande que la détention des mineurs ***migrants et demandeurs d'asile*** soit par principe interdite; et que le recours à la détention des mineurs avec leurs parents soit exceptionnelle et ait pour objectif de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant;	30. demande que la détention des mineurs soit par principe interdite; et que le recours à la détention des mineurs avec leurs parents soit exceptionnelle et ait pour objectif de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant;

Or. en

Amendement 103
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. demande que la détention des ***mineurs migrants et*** demandeurs d'asile soit par principe interdite; et que le recours à la détention des mineurs avec leurs parents soit exceptionnelle et ait pour objectif de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant;	30. demande que la détention des demandeurs d'asile soit par principe interdite; et que le recours à la détention des mineurs avec leurs parents soit exceptionnelle et ait pour objectif de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant;

Or. nl

Amendement 104
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. demande que la détention des mineurs migrants et demandeurs d'asile soit ***par principe*** interdite; et que le recours à la détention des mineurs avec leurs parents soit exceptionnelle et ait pour objectif de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant;	30. demande que la détention des mineurs migrants et demandeurs d'asile soit interdite; et que le recours à la détention des mineurs avec leurs parents soit exceptionnelle et ait ***uniquement*** pour objectif de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant;

Or. it

Amendement 105
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. demande aux États membres de veiller à la mise en œuvre de la recommandation de la commission des Nations unies sur les droits de l'enfant interdisant toute forme de châtiment corporel, y inclus au sein de la famille, notamment pour les mineurs placés en détention;

Or. en

Amendement 106
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*

32. rappelle que tous les mineurs ont droit à l'éducation, qu'ils soient dans leur pays d'origine ou non; demande aux États membres de garantir ce droit, y compris lorsque le mineur est en détention; demande que l'accès à l'éducation ***ait lieu dans la communauté et sans aucune forme de restriction administrative ayant pour effet de séparer les mineurs étrangers*** afin de garantir la meilleure intégration des enfants et de leurs familles;	32. rappelle que tous les mineurs ont droit à l'éducation, qu'ils soient dans leur pays d'origine ou non; demande aux États membres de garantir ce droit, y compris lorsque le mineur est en détention; demande que l'accès à l'éducation ***soit directement assuré*** dans la communauté***, selon des modalités appropriées correspondant à l'évaluation du niveau de connaissance de l'enfant, sans pour autant exclure la mise en place de modèles de transition autorisant l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires pour une éducation normale,*** afin de garantir la meilleure intégration des enfants et de leurs familles;
	Or. en

Amendement 107
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. rappelle que tous les mineurs ont droit à l'éducation, qu'ils soient dans leur pays d'origine ou non; demande aux États membres de garantir ce droit, y compris lorsque le mineur est ***en détention***; demande que l'accès à l'éducation ait lieu dans la communauté et sans aucune forme de restriction administrative ayant pour effet de séparer les mineurs étrangers afin de garantir la meilleure intégration des enfants et de leurs familles;	32. rappelle que tous les mineurs ont droit à l'éducation, qu'ils soient dans leur pays d'origine ou non; demande aux États membres de garantir ce droit, y compris lorsque le mineur est ***placé en rétention***; demande que l'accès à l'éducation ait lieu dans la communauté et sans aucune forme de restriction administrative ayant pour effet de séparer les mineurs étrangers afin de garantir la meilleure intégration des enfants et de leurs familles;
	Or. es

Amendement 108
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. demande ***que les*** États membres ***garantissent que*** les mineurs non accompagnés et les familles soient logés dans des ***centres séparés, y compris lorsqu'ils sont en rétention afin d'interdire la promiscuité avec d'autres adultes et garantir l'accès à*** un environnement protecteur;	34. demande ***aux*** États membres ***de veiller à ce que*** les mineurs non accompagnés et les familles soient logés dans des ***lieux d'hébergement séparés, même en détention, qui leur garantiront une intimité et une vie de famille appropriées, conformément aux dispositions visées par l'article 8 de la CEDH, et d'assurer aux enfants*** un environnement protecteur;

Or. en

Amendement 109
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. souhaite que toutes les personnes travaillant avec des mineurs et des mineurs non accompagnés reçoivent une formation spécialisée et appropriée à la situation des enfants;	35. souhaite que toutes les personnes travaillant avec des mineurs et des mineurs non accompagnés reçoivent une formation spécialisée et appropriée à la situation des enfants; ***juge importante la contribution que peuvent apporter dans ce domaine les associations non gouvernementales spécialisées en la matière;***

Or. it

Amendement 110
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*

36. demande qu'un gardien légal indépendant soit nommé pour chaque mineur non accompagné afin de veiller à sa protection; demande une définition claire des compétences et du rôle du gardien légal;	36. demande qu'un gardien légal indépendant soit nommé pour chaque mineur non accompagné afin de veiller à sa protection***, aussi bien dans les zones d'attente telles que les aéroports et les gares, que sur le territoire des États membres***; demande une définition claire des compétences et du rôle du gardien légal;

Or. en

Amendement 111
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. appelle la Commission ***à définir des obligations d'identification et de recherche d'un membre de la famille dans l'Union européenne, afin de garantir qu'un mineur non accompagné puisse rejoindre un membre de sa famille si c'est dans son intérêt***;	37. appelle la Commission ***et les États membres d'établir l'obligation de rechercher les membres des familles, y inclus pour des organismes tels que la Croix Rouge et le Croissant Rouge***;

Or. en

Amendement 112
Jean Lambert

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*

37. appelle la Commission à définir des obligations d'identification et de recherche d'un membre de la famille ***dans l'Union européenne***, afin de garantir qu'un mineur non accompagné puisse rejoindre un membre de sa famille si c'est dans son intérêt;	37. appelle la Commission à définir des obligations d'identification et de recherche d'un membre de la famille***, en coopération avec les instances internationales concernées***, afin de garantir qu'un mineur non accompagné puisse rejoindre un membre de sa famille si c'est dans son intérêt;

Or. en

Amendement 113
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. appelle la Commission à définir des obligations d'identification et de recherche d'un membre de la famille dans l'Union européenne, afin de garantir qu'un mineur non accompagné puisse rejoindre un membre de sa famille si c'est dans son intérêt;	37. appelle la Commission à définir des obligations d'identification et de recherche d'un membre de la famille dans l'Union européenne, afin de garantir qu'un mineur non accompagné puisse rejoindre un membre de sa famille si c'est dans son intérêt ***et s'ils le souhaitent***;

Or. it

Amendement 114
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***appelle*** la Commission ***à*** définir des obligations d'identification et de recherche d'un membre de la famille dans l'Union européenne, afin de garantir ***qu'un*** mineur non accompagné puisse rejoindre ***un membre de*** sa famille ***si c'est*** dans son intérêt;	37. ***demande à*** la Commission ***de*** définir des obligations d'identification et de recherche d'un membre de la famille dans l'Union européenne, afin de garantir ***que le*** mineur non accompagné puisse rejoindre sa famille***, pour autant que cela soit*** dans son intérêt;

Or. es

Amendement 115
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. inquiet du phénomène de disparitions des mineurs non accompagnés; demande ***à la Commission et*** aux États Membres de ***mettre en place un système harmonisé de collecte des données et de statistiques*** concernant l'identification et l'assistance portée aux mineurs non accompagnés afin de combattre ce phénomène;	38. inquiet du phénomène de disparitions des mineurs non accompagnés; demande aux États Membres de ***collecter des données et des statistiques, conformément à l'article 4, paragraphe 3, point a), du règlement 862/2007/CE*** concernant l'identification et l'assistance portée aux mineurs non accompagnés afin de combattre ce phénomène;

Or. en

Amendement 116
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*

38. inquiet du phénomène de disparitions des mineurs non accompagnés; demande à la Commission et aux États Membres de mettre en place un système harmonisé de collecte des données et de statistiques concernant l'identification et l'assistance portée aux mineurs non accompagnés afin de combattre ce phénomène;	38. inquiet du phénomène de disparitions des mineurs non accompagnés; demande à la Commission et aux États Membres de mettre en place un système harmonisé de collecte des données et de statistiques concernant l'identification et l'assistance portée aux mineurs non accompagnés afin de combattre ce phénomène; ***estime que le meilleur moyen de décourager la disparition des mineurs est de mettre en place des structures adéquates permettant de les accueillir et de leur offrir également une formation correspondant à leur âge (scolarisation, formation professionnelle, etc.);***

Or. it

Amendement 117
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un mécanisme harmonisé et fiable d'identification des mineurs non accompagnés, et des règles communes concernant les contestations d'âge; rappelle à ce titre que durant une procédure de contestation d'âge la personne concernée doit par principe de précaution être considérée comme mineure jusqu'à la fin de la procédure et donc traitée comme telle;	39. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un mécanisme harmonisé et fiable d'identification des mineurs non accompagnés ***- en recourant aux technologies les plus récentes telles que l'utilisation des données biométriques -*** et des règles communes concernant les contestations d'âge; rappelle à ce titre que durant une procédure de contestation d'âge la personne concernée doit par principe de précaution être considérée comme mineure jusqu'à la fin de la procédure et donc traitée comme telle;

Or. en

Amendement 118
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un mécanisme harmonisé et fiable d'identification des mineurs non accompagnés, et des règles communes concernant les contestations d'âge; rappelle à ce titre que durant une procédure de contestation d'âge la personne concernée doit par principe de précaution être considérée comme mineure jusqu'à la fin de la procédure et donc traitée comme telle;	39. demande à la Commission et aux États membres de mettre en place un mécanisme harmonisé et fiable d'identification des mineurs non accompagnés, et des règles communes concernant les contestations d'âge; rappelle à ce titre que durant une procédure de contestation d'âge la personne concernée doit par principe de précaution être considérée comme mineure jusqu'à la fin de la procédure et donc traitée comme telle ***et que, lorsqu'il subsiste un doute raisonnable quant à l'âge du mineur, ce doute doit être en sa faveur***;

Or. it

Amendement 119
Jeanine Hennis-Plasschaert

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. rappelle que l'article 8 de la CEDH garantit le respect de la vie privée et familiale; demande aux États membres de protéger l'unité familiale;	***supprimé***

Or. en

Amendement 120
Nicolae Vlad Popa

Proposition de résolution
Article 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

40 bis. souligne le caractère approprié de la politique de regroupement familial, pour que celui-ci se limite au noyau familial;

Or. en

Amendement 121
Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. ***appelle les*** États membres ***à*** étudier ***toute mesure appropriée autre qu'une mesure privative*** de liberté et ***à*** prouver ***qu'elle n'est pas efficace, avant de détenir des familles*** comprenant des mineurs;	41. ***demande aux*** États membres ***d'***étudier ***des mesures alternatives à la privation*** de liberté et ***de*** prouver***, le cas échéant et*** avant de ***placer en détention les*** familles comprenant des mineurs***, que les alternatives examinées ne seraient pas efficaces***;

Or. es

Amendement 122
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. souhaite que les familles demandeuses d'asile aient accès aux services familiaux, aux services de l'enfance et aux visites médicales spécialisées dans la protection de l'enfance;	42. souhaite que les familles demandeuses d'asile ***et les migrants*** aient accès aux services familiaux, aux services de l'enfance et aux visites médicales spécialisées dans la protection de l'enfance;

Or. it

Amendement 123

Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. demande ***à la Commission*** de définir des normes communes obligatoires pour l'identification des personnes vulnérables, en particulier les victimes de tortures ou de traite des êtres humains;	43. demande ***aux États membres*** de définir des normes communes obligatoires pour l'identification des personnes vulnérables, ***susceptibles de bénéficier d'une protection internationale,*** en particulier les victimes de tortures ou de traite des êtres humains;

Or. es

Amendement 124
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. demande à la Commission de définir des normes communes obligatoires pour l'identification des personnes vulnérables, en particulier les victimes de tortures ou de traite des êtres humains;	43. demande à la Commission de définir des normes communes obligatoires pour l'identification des personnes vulnérables, en particulier les victimes de tortures ou de traite des êtres humains***, les personnes ayant besoin de soins de santé particuliers, les femmes enceintes et les mineurs***;

Or. it

Amendement 125
Frieda Brepoels

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*

44. considère que toute personne vulnérable, du fait de sa situation particulière, ne doit pas être placée en détention car cela a des répercussions importantes sur son état;	***supprimé***

Or. nl

Amendement 126
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. exhorte les États membres à garantir une assistance spécialisée pour les personnes vulnérables et les victimes de torture et de traite, en particulier une aide psychologique, afin de garantir leur protection; demande que tous les personnels en contact avec des personnes vulnérables, y compris le personnel en charge d'une demande d'asile, reçoivent une formation spécialisée;	45. exhorte les États membres à garantir une assistance spécialisée pour les personnes vulnérables et les victimes de torture et de traite, en particulier une aide psychologique, afin de garantir leur protection; demande que tous les personnels en contact avec des personnes vulnérables, y compris le personnel en charge d'une demande d'asile ***et les forces de l'ordre***, reçoivent une formation spécialisée;

Or. it

Amendement 127
Giusto Catania

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

47 bis. souligne que les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne peuvent néanmoins pas être rapatriés vers des pays tiers n'ayant pas signé la Convention de Genève, puisque cela représente une exigence minimale de garantie des droits fondamentaux;

Or. it